

DEPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE



DÉLIBÉRATION N°2023-068 - ADOPTION D'UNE MOTION DE SOUTIEN ET DE SOLIDARITE A M. YANNICK MOREZ

Le 9 juin 2023, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le mardi 30 mai 2023

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	24
Excusés	9

Présents :

Mme Danielle CORNET - M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie MORAND - Mme Sylvie FUSELLIER - M. Philippe ROUAUD
Mme Hélène MAVÉRAUD - M. Stéphane MÉREL - Mme Muriel MAHÉ - M. Armel MOYON - Mme Eliane RENAUT
M. Christian BURLLOT - M. Jean-François GAUTIER - Mme Valérie ROSE - Mme Françoise CRAND - M. Sébastien SOURGET
Mme Magali ANDRZEJEWSKI - M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ - Mme Caroline SOUFFLET - Mme Souad TERRASSIN
M. Sébastien COIRRE - Mme Margareth SAMSON - Mme Sabrina DUVAL - M. Jonathan HERVÉ - M. André THIBAudeau

Excusés :

M. Paul LONGATTE (pouvoir à M. Christian BURLLOT)
M. Gabriel DUVAL (pouvoir à Mme Souad TERRASSIN)
M. Régis GANDON (pouvoir à M. Stéphane MÉREL)
Mme Lætitia GUTH (pouvoir à Mme Magali ANDRZEJEWSKI)
Mme Christel NORMAND (pouvoir à M. Stéphane POILVÉ)
Mme Nadège BLANCHARD (pouvoir à M. Sébastien COIRRE)
M. Brice CLOUET (pouvoir à Mme Danielle CORNET)
M. Erwan TANNNEAU (pouvoir à M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ)
Mme Maddy SAVALLE (pouvoir à Mme Hélène MAVÉRAUD)

Secrétaire de séance :

Mme Sylvie FUSELLIER

Rapporteur :

Mme Danielle CORNET, Maire

La Communauté des Maires, des Présidents d'intercommunalités et des élus locaux de Loire-Atlantique unie souhaite rendre hommage à son collègue maire de Saint-Brévin, Yannick MOREZ, qui a pris la lourde et douloureuse décision de démissionner de son mandat et de quitter sa commune de cœur.

Sa décision a été prise à la suite de l'incendie criminel qu'il a subi et sous la pression de menaces intolérables et quotidiennes d'opposants au Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile.

Plus largement, nous restons profondément convaincus que toutes les missions de service public sont en danger si nous ne luttons pas plus fortement contre toutes ces agressions envers nos enseignants, nos sapeurs-pompiers, notre police ou la gendarmerie, nos personnels de santé mais aussi nos CCAS, nos agents municipaux pour lesquels nous demandons plus de respect à tous.

Nous avons ici un vrai défi de société à résoudre et une véritable pédagogie à développer sur la notion d'engagement au service de l'intérêt général.

Ces violences, la complexité grandissante de la fonction de maires ou encore de ces attitudes consuméristes tendent à décourager les candidats à la fonction d'élu local.

Par cette motion, nous disons « STOP » ensemble à toute violence contre la démocratie et demandons une justice rapide, dissuasive et réparatrice.

Nous réitérons publiquement notre plein et entier soutien à Yannick Morez.

Nous espérons aussi que toutes les mesures seront prises pour que notre démocratie ne soit plus mise à mal y compris sur les réseaux sociaux.

Est en jeu la pérennité de nos services publics et de nos communes pour que celles et ceux qui les font vivre continuent à s'y investir avec le même dévouement.

DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- > D'adopter la motion de soutien et de solidarité à M. Yannick MOREZ présentée par Mme le Maire.

Pour extrait conforme au registre,
A Pont-Château, le 12 juin 2023

Le secrétaire de séance,
Sylvie FUSELLIER

Le Maire,
Danielle CORNET



Prénom - Nom de l'auteur : Danielle CORNET
Qualité de l'auteur : Maire

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :
- De la transmission au contrôle de légalité le :12/06/2023.....
- De la publication ou notification le :13/06/2023.....

Le présent document peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale (6 allée de l'île Gloriette - C.S 24111-44041 NANTES CEDEX) ou par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible à partir du site internet www.telerecours.fr. Un recours gracieux pourra préalablement être réalisé dans le même délai auprès de la Mairie, place Dominique David, 44160 Pont-Château.